

LE DOUANIER BOURGUICOMTOIS

Mensuel du SNAD-CGT Bourgogne-Franche-Comté
N°38 Décembre 2021



EDITO

Coronavirus, LDG, réforme des retraites, réforme de l'Assurance-chômage... n'en jetez plus ! La rentrée s'annonce chaude, après un an et demi au ralenti, tant pour l'activité que pour les luttes.

Il nous faut repartir au combat après une léthargie subie mais qui a pu endormir quelques unes de nos velléités revendicatives. Le Congrès du mois d'octobre à Quiberon doit nous remobiliser pour repartir à l'assaut de décideurs qui, eux, n'ont pas perdu leur temps, en témoignent les catastrophes annoncées, les fermetures de bureau actées par le transfert des missions fiscales. Ces transferts ne font pas que détruire un maillage douanier déjà fortement distendu mais, si l'on en croit les remontées du terrain, impactent l'ambiance de certaines structures menacées : des agents se déchirent car les places au soleil (si l'on considère que la DGFIP est le paradis assuré) seront rares. Alors on ragote, on médite, on dit du mal du collègue avec qui, il y a peu, on dissertait gaiement de tout et de rien, afin de le discréditer avant le verdict des LDG où le Prince décidera, d'un trait de plume, de votre avenir. C'est également sur ces cas précis, aggravés par une pandémie qui ne cesse de rebondir et de repousser « *les jours meilleurs* » à de lointaines calendes grecques, que nous devons être présents et exemplaires. La maison douane n'a pas besoin de se fracturer en cette sombre période.

Ne nous leurrions pas : les élections présidentielles sont déjà dans toutes les têtes. Le bilan du Président se jugera à sa capacité à avoir pu réformer un pays que l'on dit inréformable. Les annonces claironnées depuis le début du mois quant à la réforme de l'assurance-chômage et la promesse électorale de conclure la réforme des retraites doivent nous alerter. Le « *quoi qu'il en coûte* » est terminé, voilà le spectre de la dette (cf. dossier page) qui revient. Il faut ECONOMISER pour réduire ce gouffre. Nul doute que les économies préconisées se feront toujours sur le dos des mêmes, c'est à dire nous. Il n'y a qu'à voir le triomphalisme du CAC 40 qui pulvérise, jour après jour, des records que l'on jugeait déjà indécents !

Ce numéro de votre mensuel préféré est entièrement dédié à Bernard CLERC et Claude FAIVRE-PIERRET qui nous ont quittés cette année.

Les LDG, c'est quoi ?

Vous êtes un douanier motivé, un de ceux sur qui votre bureau/service/brigade compte pour « *faire tourner la boutique* ». Toujours disponible, jamais malade, altruiste et obéissant.

Le déroulement de votre carrière était, autrefois, correct. Certes, vous avez parfois grogné en contestant un avancement moins rapide que vous ne l'espériez, vous avez même, une année, déposé un recours en cadencement...

Tout ceci est terminé ! La CGT a toujours demandé une linéarité des carrières, un avancement idem pour tous. Même ceci est balayé car voilà les... LDG !!! Ah, ces fameuses **Lignes Directrices de Gestion**.

Vous voulez un avancement, passer à l'échelon voire au grade supérieur ? Il faut vous vendre, désormais, solliciter cet avancement et le justifier via une « *lettre de motivation* » car les inscriptions au TA (Tableau d'Avancement) ne sont plus automatiques. Impossible également de connaître le classement à l'ancienneté, celui qui permettait de se projeter dans sa carrière.

Les CAP, bien évidemment, sont les grandes victimes collatérales de ce nouveau système puisqu'elles disparaissent tout simplement !

Comment se fait le « *tri* » des éventuels promus ? Après avoir fait votre demande via AdoRH, vous prévenez votre chef de service (c'est préférable, les nombreux bugs ont jeté beaucoup de candidatures à la poubelle...) de votre demande de promotion. Puis, vous êtes libres d'y joindre une lettre de motivation ou tout autre document que vous jugerez utile (permis de chasse, licence de badminton, carte d'adhésion à LREM, etc.) afin de donner envie au CDR (Conseil de Direction Restreint) de vous choisir parmi la masse de candidats.

Car c'est ce fameux CDR qui, à l'échelon local puis régional, sera chargé de sélectionner les heureux gagnants qui pourront concourir plus haut. On dirait un « *Radio Crochet* ».

La sélection ? Mystère... on ne sait comment elle s'opère. Aux dés ? A la courte paille ? Au Scrabble ?

A vos dissertations !!!

ACCELERATION PERMANENTE

Certes, la crise de la COVID a bouleversé notre pays (et le reste du monde) comme rarement. La vie s'est écoulée au ralenti et rien ne dit que nous sommes encore tirés d'affaire. Les réformes annoncées en 2017, bien avancées pour certaines, ont subi un rude coup d'arrêt pour cause de confinement.

La Présidentielle approche et, comme par hasard, les réformes reportées reviennent sur le devant de la scène. Or, même si tous les syndicats, même le Patronat, voire quelques ministres affirment que la réforme des retraites doit être repoussée après la Présidentielle, nous y viendrons, c'est sûr, quel que soit le (la) Président(e) élu(e)... sauf si Lutte Ouvrière triomphait mais bon...

Il faut donc être prêt, et, pour commencer, connaître l'ennemi, à savoir la réforme elle-même.

Cette réforme sonne le glas de notre modèle social issu du CNR (Conseil National de la Résistance). Le but était de « *permettre aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours* ». Des systèmes existaient déjà, fruits d'accords de branche, insuffisants mais qui avaient donné un premier élan. Le CNR put synthétiser le tout. Les USA (Welfare State), l'Allemagne (1880) reflétaient déjà des aspirations au droit à la retraite bien avant le second conflit mondial.

-Le but, aujourd'hui, est de simplement faire des économies. Ce n'est hélas pas un coup d'essai, mais plutôt la suite d'une longue litanie d'attaques.

-**1987 (Loi Seguin)** : pensions alignées sur l'inflation et non sur les salaires, d'où baisse immédiate.

-**1993 (Réforme Balladur)** : de 37,5 à 40 ans et prise en compte des 25 meilleures années (au lieu de 10) pour le privé.

-**1995 (plan Juppé)** : mort-né (manifestations monstres).

-**2003 (Réforme Fillon)** : 41,5 ans. Application de la décote et des règles de régime général à la Fonction Publique. On ne peut plus s'acheter de costume...

-**2010 (Réforme Woerth)** : âge légal de 60 à 62 ans, voire 67 ans pour ceux qui n'ont pas leurs trimestres.

-**2013 (Réforme Hollande)** : 43 ans à partir de la génération née en 1973 (172 trimestres).

-Après tout, pourquoi pas ? Nous vivons de plus en plus vieux (mais en quel état ?). Seulement, la réforme des retraites aujourd'hui proposée, dite à points, ne tient compte que d'une seule chose : le montant total des pensions ne doit pas excéder 14% du PIB national !!! Comme le nombre de retraités doit doubler d'ici 2050, il est facile de comprendre qu'il y aura trop de monde pour se partager le gâteau !

-93% des retraités d'aujourd'hui ont bénéficié de dispositifs de solidarité (maladie, 3e enfant, chômage, etc.) repris dans leur pension, ce qui ne devrait plus être le cas !

-La valeur de ce fameux point ne sera pas négociable puisque le total des pensions ne pourra dépasser ce fameux 14%.

-TOUTE la carrière sera prise en compte, et non les meilleures années. Voyons un exemple simple : un retraité parti en 2018 possède un salaire moyen de 2099 euros sur ses 25 meilleures années. Pension = 1861 euros. Si on prend en compte toute sa carrière (chômage, etc.), le salaire moyen tombe à 1307 euros. Pension = 800 euros. Alors il a été ajouté le gadget de la pension anonyme qui ne pourra pas être inférieure à 1000 euros, histoire de mieux faire passer la pilule.

-L'âge de départ à la retraite (62 ans aujourd'hui) est menacé par des propositions à 64 ans pour partir à taux plein, taux plein qui n'aura plus rien à voir avec ce que nous connaissons actuellement (cf. valeur du point). Il faut donc trouver un âge d'équilibre pour rester dans les clous des 14%, soit un départ à la retraite à 65 ans pour ceux nés après 1975, 66 ans pour ceux nés après 1987. Or, en France, il y a un taux de chômage de 57% chez les 62 ans !!!

-Les dispositifs de solidarité sont exclus, disions-nous. Cela représente, en moyenne, 16,3% actuellement du montant des pensions. Vous pourrez vous assoir dessus. Le temps partiel, souvent subi, autrefois lissé par les 25 meilleures années, rognera d'autant votre pension.

-Autres « *subtilités* », jetées en vrac :

-Invalidité : sur les 10 meilleures années mais on ne pourra plus partir avant 62 ans !!! Faudra juste changer les roues du fauteuil pour continuer à travailler.

-Pénibilité : 100 points (auxquels il faut retrancher 20 points de formation !), soit environ deux ans. Seuls certains métiers (Police, Gendarmerie, Pompier, Douane, Surveillant pénitentiaire, etc.) pourront partir plus tôt, mais sans

certitude sur le montant de la pension.

-Accords de branche sur les départs anticipés à la retraite : caducs.

-Régimes spéciaux : c'est pour nous, les gars et filles. On entend ce doux refrain de l'égalité entre citoyens bafouée par des nantis bénéficiant de régimes spéciaux. Nous vîmes, il y a quelques années, le matraquage des soit-disants avantages monstrueux des agents de la SNCF concernant leur départ à la retraite. Ce refrain revient, lancinant. Nous avons cherché une quelconque remise en cause des régimes de retraite des parlementaires dans cette réforme... en vain.

A vous de voir...

NB : tous les chiffres sont tirés de sources fiables : Eurostat, DRESS, COR (Conseil d'Orientation des Retraites) et non syndicales. A bon entendeur...

AGNet : on demande à voir...

Les premiers retours semblent de bonne facture. Les premiers utilisateurs sont globalement satisfaits. Les inquiétudes quant au « traçage » paraissent levées (mais nous restons vigilants, qui pourra interdire un malveillant de jouer à Big Brother ?).

AGNet, une bonne formule ? Laissons au moins une chance à cette application de s'installer. Nous jugerons sur pièce.



Lab AuRA : Meunier... tu dors pas !!! (Ce serait pourtant sympa...)

Qui a entendu parler de ce test grandeur nature que la DI Auvergne-Rhône-Alpes s'apprête à décliner pendant 6 mois courant 2022 ? On en a vu, des illuminés, balancer des idées plus farfelues les unes que les autres mais là... on touche au sublime ! La SURV n'a pas connu une telle velléité de bouleversement depuis... ben on voit pas, en fait ! On ne parle pas, ici, d'idées à la marge jetées par un administrateur public qui s'ennuyait dans son bureau mais d'une réelle réforme mortifère qui devrait, si elle aboutit, faire de nous des Rambo en puissance et de fieffés supplétifs des forces de l'Ordre.

La simple lecture des propositions nous a d'abord fait croire à un canular, tant les propositions évoquées vont loin, tant le mépris des agents est réel (nous vous proposerons, à la fin, un florilège de citations). Il faudrait un livret complet pour lister les inepties déclinées avec un aplomb fantastique. Nous allons cependant tenter de le faire : accrochez-vous.

Tout est parti d'un courriel du DI d'Auvergne Rhône-Alpes, Eric Meunier, en date du 18 octobre 2021, adressé à tous les agents de l'interrégion. Le DI souhaite expliquer à ses troupes ses idées novatrices pour mieux lutter contre la LCF, « **au besoin en allégeant certaines contraintes administratives (...) qui sont parfois susceptibles d'obérer la capacité opérationnelle des agents de la surveillance** ». Toutes les brigades sont destinataires de 12 fiches de « **pratiques innovantes** ». Chaque CSDS devra choisir 4 de ses pratiques à tester.

Quelles sont ces thématiques ? Attention, toutes les citations en italiques sont rigoureusement authentiques !

1/ La fonction renseignement :

-Création d'un référent renseignement possiblement inscrit au mémento. Pourquoi avoir supprimé les BR ?

2/ Souplesse et adaptabilité des ordres de service :

-Là, on rentre dans le dur : vacations « *flottantes* » (on sait quand on commence, on sait pas quand on finit !). Il faut donc prévoir « *des ordres de service non figés* ». (...) *L'idée, c'est d'aller plus loin et faire accepter aux agents la possibilité d'un horaire indicatif de fin de service* ».

3/ Soutien juridique et contentieux :

-Serions-nous nuls en procédure pour que l'on ait besoin de nous flanquer un référent ? Mieux, ce référent pourrait se voir détaché d'une escouade en cas de contentieux. Si cela est envisageable dans de grosses unités, quid des petites structures ou le retrait d'un agent fait souvent sauter une vacation ? Que feront les autres ? JNC ? Encore faut-il avoir des heures d'avance, et ce « *Lab AuRA* » prévoit, au contraire, de les limiter !

-L'autre option sur la table : une « *Team Contentieux* » (ne riez pas) du vendredi au vendredi. Ces référents auront un « *kit de survie* » avec les contacts utiles (parquets, barreaux, etc.). Pour pallier les difficultés d'organisation, il est proposé, par exemple, pendant qu'une escouade est en contrôle de nuit, que deux agents soient cotés de nuit dans les locaux. En cas de contentieux, l'escouade rentre, un agent de l'escouade reste (en cas de retenue, par exemple) et les autres repartent sur le terrain ! Elle est pas belle, la vie ? S'il n'y a pas de contentieux, les deux agents cotés à la brigade s'occupent de tâches administratives. Youpi !

4/ Valoriser la coordination et la complémentarité des BSI :

-Les réunions mensuelles de coordination ne servent donc à rien ?

5/ Possibilité de réaliser des contrôles embarqués :

-Et hop, on grimpe dans un TER. Pourquoi pas ? Encore faut-il avoir les séances de sécurité propres à ce genre de contrôle. A quoi bon puisque nous filons directement au point 6.

6/ Assouplissement de certaines instructions dans le respect des règles de sécurité :

-C'est LE POINT le plus dangereux. On parle ici de « *standard minimum de sécurité* », de création de nouveaux points dits DTR, de l'emploi de la herse métallique et, cerise sur le gâteau, de motos banalisées (et d'agents motocyclistes en civil) pour les contrôles de nuit !

7/ Contrôles en Zone péri-urbaine :

-Allons contrôler dans les cités sensibles, les amis !

8/ Cote de service axiale et visualisation sous Mathieu par les brigades :

-En bref, une grande carte d'Etat-major avec des gars qui poussent de petites voitures avec un râteau, comme dans les films de guerre.

9/ Saisonnalité de la cote en fonction des missions dévolues :

-La cote de service sera « *souple* », entre vacations qui peuvent être interrompues ou rallongées par le chef d'équipe (vacations « *flottantes* »). Comment gérer l'acceptabilité de cette mesure car « *cela pourrait engendrer une prise de CA à certaines périodes de l'année* ».

10/ Diminuer les lacunes de contrôle de nuit :

-Inutile de développer. « *Comment ne pas se heurter à la problématique des conséquences du travail de nuit sur la santé des agents* ». Ah ? Un peu d'humanité ?

11/ Examen du taux et du calcul des heures de nuit :

-C'est simple. Les heures de nuit seront bonifiées (1heure de nuit rapporte 1h30, mais uniquement les heures dévolues au contrôle. Si vous êtes en procédure ou que vous attendez l'heure de la remise, ça ne compte pas !). Pour le DI, les heures de nuit « *dites de procédure (...) sont sans intérêt opérationnel (...)*. Or ces heures sont intégrées dans le calcul des heures de nuit. » Moralité, il ne faut plus les bonifier !

12/ Organisation de l'équipe en cas de contentieux :

-Le chef d'équipe aura le droit de choisir qui reste et qui sort de la procédure, pour garder des troupes fraîches en réserve.

C'est pénible, hein ? Non seulement ces propositions, résumées par nos soins (le document fait 28 pages !!!), sont inacceptables en l'état, mais le courriel de ce monsieur MEUNIER qui accompagne le développement de cette doctrine est tout simplement insultant pour les agents. Le mépris affiché, au détour d'une phrase, illustre bien le peu de considération qu'il a des agents placés sous ses ordres. Nous avons l'impression qu'il recherche le frisson, l'action, qu'il a trop vu

de documentaires à sensation genre « Douane sous haute surveillance »...

MORCEAUX CHOISIS DE CE MÉPRIS

Sur la cote de service

-« *travail important de suivi de la cote opérationnelle... du fait de demandes successives des agents (l'agent ne veut pas travailler avec M. X ou Mme X, l'agent ne veut plus travailler ce samedi là, l'agent a un RDV médical, etc.)* »

-« *faire des choix positifs (et non par défaut ou par habitude ou dans le seul respect des desiderata formulés par les agents)...* »

Sur les jeunes agents

-« *une sorte de moindre tolérance à la contrainte née de la relation hiérarchique (qui) s'installe progressivement* ».

Ce brave monsieur MEUNIER se pose pourtant, à la fin de chaque « *proposition innovante* », la même et sempiternelle question : « **Comment gérer l'acceptabilité de cette mesure ?** »

On aurait bien une réponse, mais...

« *DOUANIÈREMENT VÔTRE* » (comme il le dit si bien...)

RÉFORME DU TEMPS PARTIEL POUR RAISON THÉRAPEUTIQUE : UNE BONNE NOUVELLE ?

Nous sommes tellement sous le choc de ce « Lab AuRA » qu'on en oublierait presque une bonne nouvelle qui demande à être cependant confirmée. Nous voulons ici parler de la Réforme du temps partiel pour raison thérapeutique amendée par le décret N°2021-997 du 28/07/2021.

« *Le temps partiel pour raison thérapeutique peut dorénavant être accordé en l'absence d'arrêt de travail préalable* ». Cette autorisation est accordée et renouvelée par périodes continues ou non par tranches de un à trois mois dans la limite maximale d'un an.

La rémunération demeure entière, primes et indemnités comprises.

Bon, il y a quand même un hic sur lequel nous devons nous battre : le sort des contractuels. L'autorisation de temps partiel thérapeutique d'un contractuel est soumis à l'accord d'indemnisation de la CPAM dont dépend il dépend. Le traitement, les primes et tout le reste seront proportionnels à sa quotité de travail.

Pas grave ? L'administration ne cache pas son désir de voir le nombre de contractuels atteindre les 20% d'effectifs de l'ensemble des agents fonctionnaires... on a les économies qu'on peut !

**L'HEURE DE LA
RÉVOLTE A SONNÉ!**



DU NOUVEAU POUR LE « LAB AuRA » ?

Les nouvelles vont vite, à peine le temps de finir ce journal... la DG n'est pas folle et a déjà reçu de vives remontées du terrain quant à ce « Lab AuRA », via les cadres, divisionnaires et autres DR. Le 25 octobre, le SNAD se fendait d'un courrier à la DG mettant en garde cette dernière quant à cette expérimentation. Bon, il aura fallu attendre un bon mois puisque la réponse est tombée le 25 novembre.

La DG maintient son expérimentation kafkaïenne mais lâche déjà du lest. En effet, elle écrit « *En outre, afin de répondre à vos préoccupations, les deux pratiques innovantes affectant la cote de service ont été retirées du laboratoire* », à savoir les pratiques 2 (Souplesse et adaptabilité des ordres de services) et 9 (Saisonnalité de la cote en fonction des missions dévolues).

Un courrier vous change la vie.

DES NOUVELLES DU FRONT

Qui a dit ?

« *L'administration d'emploi peut affecter d'office le fonctionnaire sur tout emploi vacant correspondant à son grade au sein du ministère ou de l'établissement dans le département où est situé sa résidence administrative* ». La Loi du 06 août 2019.

-21 %

Les patrons du CAC 40 ont, en 2020, touché en moyenne 3,8 millions d'euros, soit 21 % de moins qu'en 2019 (Les Echos). C'est triste mais il est prévu un net rebond pour 2021. Ouf !!

Dépôt libre de congés menacé... à la DIPA

Le retour des DIPA dans leurs brigades respectives a donné l'occasion à l'administration de remettre en cause, et ce dès la réunion du 27/10/21, le dépôt libre de congés, au prétexte qu'elle compte sur la « *disponibilité opérationnelle* » des agents. Cette mesure est applicable à partir du 01/12/21. les déplacés d'office de la DIPA qui comptaient revoir leur famille pendant les fêtes en sont pour leurs frais !!!

Ah... la taxe internationale !

Rappelez-vous... le monde entier s'est mis d'accord (à minima) pour une taxe mondiale visant à -enfin- taxer les géants (Amazon, Apple, etc.) qui ne paient d'impôts nulle part. L'Europe se voulait en pointe mais elle compte cependant pas mal de paradis fiscaux en son sein (Monaco, Les îles anglo-normandes, les Pays-Bas). Mais cela ne suffit pas. Les Pays-Bas, justement, ont voulu taxer les dividendes à hauteur de... 15%. Résultat, le groupe pétrolier anglo-néerlandais Shell vient de quitter son siège historique

pour aller en Grande-Bretagne où Boris Johnson rêve d'attirer le monde de la finance en faisant des îles britanniques un vrai paradis fiscal. Au fait, 15%, c'est le montant de l'imposition choisi par les grands de ce monde. C'est bien parti !

3 X 6 = 19 milliards

L'EPR, le chantier du siècle, théoriquement prêt en... 2012, avait un coût estimé à 3 milliards d'euros. Il en est, aujourd'hui, selon la Cour des Comptes, à 19 milliards, soit une facture multipliée par six... et il ne fonctionne toujours pas.

La justice en colère

Le 23 août, une jeune juge d'instruction se suicidait, harassée par des conditions de travail indignes d'une grande démocratie. Depuis, via une lettre ouverte, 3300 magistrats -ils sont 8500 en France- dénoncent les « *injonctions d'aller toujours plus vite et de faire du chiffre* » et « *juger vite mais mal* ». La CEPEJ (Commission Européenne Pour l'Efficacité de la Justice), dans son dernier rapport, pointe du doigt la France qui dépense peu, par habitant, pour sa justice : 59,5 euros... à titre de comparaison : Espagne (92,6), Italie, (83,1), Allemagne (131,2), Luxembourg (163,1), Suisse (220,6). Quelle honte...

Vive le football !

Selon « *The Guardian* », 6500 ouvriers sont morts pour bâtir les stades devant accueillir la Coupe du monde de foot en 2022 au Qatar. Mais ils paraît que ces stades sont chouettes et... climatisés.



Pour renforcer la démarche
Et l'action revendicative
Fondées sur la démocratie et l'unité



JE ME SYNDIQUE A LA CGT

NOM :
PRENOM :
DIRECTION :
AFFECTATION :
GRADE : ECHELON.....
TEMPS PLEIN / PARTIEL : %
ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :

.....
.....
.....

Le

(Signature)

A découper et à remettre à un responsable SNAD-CGT ou à expédier à Magali Groussot, Auxerre BSI ou Christophe Billard, Montbeilliard BSI.

Assemblée Générale du SNAD-CGT le 28 janvier 2022

Lieu à définir...

Tenez-vous prêts !!!!